



**Association Professionnelle
des Médecins Scolaires**

Bruxelles, le 19/11/2024

Madame Valérie Lescrenier
Ministre de l'Enfance
Place Surllet de Chockier, 15-17
1000 Bruxelles

Concerne : La Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) et la place du médecin scolaire

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association Professionnelle des Médecins Scolaires, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter et de vous souhaiter le meilleur pour cette mandature remplie de défis à relever.

C'est en votre qualité de Ministre de l'Enfance que nous nous adressons à vous.

Comme vous le savez, les transferts de compétences résultant de la sixième réforme de l'Etat ne sont pas sans conséquence sur la Promotion de la Santé, en particulier sur la Promotion de la Santé à l'Ecole confiée à l'ONE.

Le secteur PSE est particulièrement attaché à l'universalité et à la gratuité du service qu'il offre à tous les enfants et jeunes de la Fédération Wallonie Bruxelles. Pour assurer cette universalité, la continuité du service et la transversalité de ses missions sont indispensables.

A cette fin, un nouveau décret PSE a été voté et est d'application depuis mars 2019. L'ONE travaille actuellement à la rédaction de nouveaux arrêtés d'application. De nombreuses questions sont soulevées à cette occasion et méritent réflexion.

Les membres de l'Association seraient très honorés de pouvoir vous rencontrer pour parler avec vous des enjeux et des interrogations du secteur et plus particulièrement des enjeux autour de la place du médecin scolaire au sein de la PSE, place amenée très probablement à évoluer dans le futur.

L'Association représente des acteurs de tous les réseaux en Promotion de la Santé à l'Ecole.

En vous remerciant pour votre attention et dans l'espoir de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'APMS,
Dr Axelle Vermeeren, Présidente

A.P.M.S.
Rue d'Orbais 11A
1360 Perwez

Site internet : www.apms.be
Courriel : info@apms.be
Compte bancaire : BE98 0682 1107 8693